

<p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT</p> <hr/> <p style="text-align: center;">MAIRIE de BOTANS 90400</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Tél : 03 84 21 54 12 secretariat@mairie-botans.com</p>		<p style="text-align: center;"><u>Compte-rendu de réunion</u></p> <p style="text-align: center;">Conseil Municipal du 14 octobre 2020 à 20h00 <i>à la salle communale de Botans située 29 grande rue</i></p>
---	---	--

Présents :

Mmes Béatrice AUBRY - Marie-Noëlle BALLARE - Marie Laure FRIEZ – Séverine HENRY - -
Bénédicte PIGUET.

MM. Frédéric BLANC - Frédéric COLLAS - Mahomed KADOURI - Alex THOMAS - Denis WEISS.

Procurations : Hélène MARTIN a donné pouvoir à Mme Marie Laure FRIEZ

Absents: /

Secrétaire de séance : Mme Béatrice AUBRY.

Certification de la gestion durable de la forêt communale : renouvellement de l'adhésion PEFC

Monsieur Frédéric BLANC, 1^{er} Adjoint au Maire, expose la nécessité pour la Commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BLANC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de renouveler son adhésion à PEFC BFC en :
 - Inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC, et accepter que cette adhésion soit rendue publique.
 - Signant et respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
 - S'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-Franche-Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016
 - S'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation pour 5 ans.
 - Signalant toute modification concernant la forêt de la Commune.
 - Respectant les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
- **DEMANDE** à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre du renouvellement de sa participation à PEFC.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

Ouvertures dominicales 2021 : Commerces de détail alimentaire et non alimentaire

Madame le Maire expose :

La Loi Macron, promulguée le 6 août 2015, modifie en particulier l'Article L.3132-26 du Code du Travail, en accordant un pouvoir de dérogation aux maires au repos dominical dans le commerce de détail alimentaire et non alimentaire et plus spécifiquement, leur donne la possibilité d'autoriser l'ouverture de ces commerces sur douze dimanches. La décision du Maire doit être prise par arrêté avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Dans le cas d'une autorisation d'ouverture supérieure à 5 dimanches, l'avis conforme du conseil Communautaire du Grand Belfort est requis avant le 13 octobre 2020.

La chambre de Commerce et d'industrie de Belfort propose pour 2021, 3 dimanches : 5 décembre, 12 décembre et 19 décembre.

Les partenaires sociaux des unions départementales syndicales représentatives des salariés ainsi que les organisations patronales ont été consultés sur ces 3 dimanches.

Les commerces de Botans ont été consultés et n'ont présenté aucune demande supplémentaire.

Madame le Maire propose donc d'autoriser l'ouverture des commerces de détail alimentaire et non alimentaire, situés sur la commune de Botans, pour les dimanches 5, 12, et 19 décembre 2021.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** les commerces de détail alimentaire et non alimentaire, de la commune de Botans, à ouvrir 3 dimanches en 2021, aux dates suivantes : 5, 12, et 19 décembre.

Ouvertures dominicales 2021: Commerces de vente automobiles

Madame le Maire expose :

La Loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques accorde aux Maires un pouvoir de dérogation au repos dominical dans la limite de 5 dimanches par an pour les commerces de vente automobile. La décision du Maire doit être prise par arrêté avant le 31 décembre pour l'année suivante.

La chambre de Commerce et d'industrie de Belfort propose pour 2021, 5 dimanches : 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre et 17 octobre.

Les partenaires sociaux des unions départementales syndicales représentatives des salariés ainsi que les organisations patronales ont été consultés sur ces 5 dimanches.

Le commerce de Botans a été consulté et n'a présenté aucune demande supplémentaire.

Madame le Maire propose donc d'autoriser l'ouverture du commerce de vente automobiles, situé sur la commune de Botans, pour les dimanches 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre et 17 octobre 2021.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le commerce de vente automobile de la commune de Botans à ouvrir 5 dimanches en 2021, aux dates suivantes : 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre et 17 octobre.

Projet de Mise aux normes Accessibilité du Musée agricole – Création d'un WC et d'une place de stationnement handicapé : validation des entreprises retenues et des devis

Vu la délibération n°36-2019 du Conseil Municipal, en date du 6 septembre 2019 validant le devis pour la Maîtrise d'œuvre, de Monsieur Jean-Christophe MURINGER, pour le projet de Mise aux normes Accessibilité du Musée agricole – Création d'un WC et d'une place de stationnement handicapé.

Vu la délibération n° 41-2019 du Conseil Municipal, en date du 9 octobre 2019, approuvant le projet de Mise aux normes Accessibilité du Musée agricole – Création d'un WC et d'une place de stationnement handicapé, avec un plan de financement prévisionnel s'y rapportant.

Madame le Maire présente l'analyse des offres rédigée par Monsieur Jean-Christophe MURINGER. Plusieurs entreprises ont été consultées, les entreprises retenues sont les suivantes :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	DEVIS (H.T.)
1	VRD - GROS ŒUVRE - DEMOLITIONS	BATI VIONS	7 991,00 €
2	PLATRERIE -PEINTURES - MENUISERIES	PARGAUD	5 030,00 €
3	CARRELAGES - FAIENCES	MIROLO	2 145,00 €
4	ELECTRICITE	ELEC 70	1 750,50 €
5	PLOMBERIE - SANITAIRE	CSVB	2 353,00 €
	TOTAL		19 269,50 €

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le choix des entreprises et des devis tels que présentés ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents y afférent.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020

Travaux de voirie en 2020 : validation devis

Madame le Maire et Monsieur Alex THOMAS, 3ème Adjoint, exposent :

La voirie communale nécessite un entretien, notamment de réparer :

- 3 grilles sur la « Grande rue », 4 grilles « rue de Dorans », 1 grille « rue des sources », 1 grille et un tampon « rue du port ».
- Les joints de raccordement des passerelles piétonnes de la « Grande rue ».
- Le revêtement de la chaussée « rue de Froideval » concernant le virage menant au chemin des neuf moulins ainsi qu'une remise en forme.

3 entreprises ont été consultées, 2 ont répondu.

L'entreprise retenue est COLAS Nord-Est pour un montant de 8 676 € HT soit 9 543,60 € TTC

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire et de Monsieur Alex THOMAS, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le programme de travaux d'entretien de la voirie, tel que proposé, pour 2020.
- **VALIDE** le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 8 676 € H.T. (soit 9 543,60 € TTC).
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents y afférent.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020

Projet de mise en sécurité incendie pour des réserves à l'étage de la Mairie de Botans

Madame le Maire rappelle que la mairie a été rénovée et étendue en intégrant la mise en accessibilité entre 2018 et 2020. Une autorisation de travaux a été obtenue pour ce qui concerne le rez-de-chaussée.

L'étage est considéré, dans le procès-verbal de la sous-commission départementale de sécurité, comme désaffecté.

La commune souhaite lui donner une fonction de réserves. Madame le Maire propose de lancer l'étude pour la mise en conformité incendie de l'étage, impliquant les travaux suivants :

- Rendre coupe-feu le sol et les parois
- Enclôisonner la cage d'escalier
- Etendre l'alarme de type 4 existante à ces locaux

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de lancer l'étude pour la mise en sécurité incendie de l'étage de la Mairie pour une fonction de réserves.
- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer les consultations de la maîtrise d'œuvre pour le projet de mise en sécurité incendie pour des réserves à l'étage de la Mairie de Botans.
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Recrutement d'un agent recenseur et indemnité

Madame le Maire expose :

Le prochain recensement de la population de Botans aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Lors de sa séance du 25 juin 2020, le Conseil municipal a délibéré pour désigner un coordonnateur communal.

Afin d'effectuer les missions de collecte, et vu du nombre de logements à recenser, il conviendra de recruter, par arrêté, un agent recenseur non titulaire.

La Commune percevra une dotation forfaitaire allouée par l'Etat, laquelle est spécialement prévue pour couvrir les frais qui découlent du recensement.

Madame Le Maire propose de baser la rémunération de l'agent recenseur sur le montant de cette dotation, qui est fixée pour 2021 à 445 €.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Madame le Maire à recruter un agent recenseur non titulaire pour assurer la mission de recensement de la population en 2021.
- **FIXE** la rémunération brute de l'agent recenseur à un forfait de 445 €.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget 2021.

Transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme » à grand Belfort Communauté d'Agglomération : opposition

Madame le Maire expose que conformément à la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), les communautés d'agglomération et communautés de communes se sont vues transférer automatiquement la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », à compter du 27 mars 2017.

Néanmoins, le législateur avait alors laissé aux communes la possibilité de s'opposer à ce transfert, si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposaient.

Les communes ayant utilisé ce mécanisme, la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort n'a pas bénéficié de ce transfert automatique.

Cependant, la loi a instauré une autre hypothèse de transfert automatique de la compétence PLU aux communautés de communes et d'agglomération au 1er janvier 2021.

Il y a donc lieu de prendre position à nouveau sur ce transfert.

VU

- L'article 136 (II) de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014,
- Les statuts de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA),
- L'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales,
- Le Plan Local Urbanisme de la commune de Botans.

CONSIDERANT

Que Grand Belfort Communauté d'Agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale au 27 mars 2017, elle le deviendra de plein droit « au premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaire » soit à compter du 1er janvier 2021

- Que les communes peuvent une nouvelle fois s'opposer à ce transfert grâce à une minorité de blocage (au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population) dans les trois mois précédant la date du 1er janvier 2021.
- Que la commune de Botans estime qu'il apparait prématuré de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme.
- Qu'un travail préparatoire au transfert du PLU devrait être conduit pour définir une vision commune qui permettra d'engager dans le futur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE DE S'OPPOSER** au transfert au 1er janvier 2021 à la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».
- **DECIDE DE DEMANDER** au Conseil communautaire de prendre acte de cette décision.

Motion de soutien aux salariés de Général Electric

Madame le Maire présente la motion de soutien aux salariés de Général Electric, proposée par Monsieur Florian BOUQUET, Président du Conseil Départemental du Territoire de Belfort :

Les élus du Département renouvellent leur soutien aux salariés de Général Electric.

Au mépris de tous ses engagements et après la suppression de 485 emplois en 2019, Général Electric annonce aujourd'hui la fermeture de la filière hydro-électrique sur le site de Belfort et la perte de 89 emplois.

C'est un nouveau coup dur pour notre Territoire et notre bassin d'emplois qui sont sacrifiés au profit des actionnaires américains.

Notre Territoire a une longue tradition industrielle.

A l'issue du siège de 1870-1871, l'industrialisation de la Ville de Belfort s'accélère avec l'installation de l'ancêtre d'Alstom, la Société Alsacienne de Construction Mécanique et de la société de textile DMC. Dans la seconde moitié du XXème Siècle, la ville se diversifie dans l'informatique avec la société Bull. A ce jour, ce sont environ 120 entreprises de tous domaines, et plus de 7 000 salariés qui sont présents sur le site industriel du Techn'hom.

L'histoire de Belfort et du Département est donc intimement liée à celle de son industrie. Au fil du temps, les Belfortains et les Terrifortains ont forgé l'une des plus belles aventures industrielles françaises et leur savoir-faire est mondialement reconnu. Ils ont fait la fierté de la France en contribuant à sa puissance industrielle dans les domaines de l'énergie et du ferroviaire.

En 2015, afin que son projet de rachat de la branche énergie d'Alstom soit retenu, Général Electric s'est engagé à créer 1 000 emplois nets en France, à assurer la maîtrise des activités stratégiques, notamment le nucléaire, et à localiser en France les quartiers généraux et équipes de direction des activités turbines à gaz de grande taille et turbines à vapeur.

En vérité, il n'y a eu de la part de Général Electric, aucune action réelle et sérieuse en faveur du maintien de l'activité industrielle à Belfort.

Compte tenu de la gravité de cette situation qui affecte tout notre Territoire, les élus du Conseil Départemental du Territoire de Belfort demandent au Président de la République, Emmanuel MACRON :

- Qu'il prenne ses responsabilités pour éviter un désastre industriel et social, préserver le savoir-faire de notre industrie ainsi que notre indépendance énergétique,

- Qu'il intervienne directement auprès du Directeur Général de Général Electric, Hugh BAILEY, son ancien conseiller à Bercy, qui avait soutenu en d'autres temps, la reprise des activités de Belfort par Général Electric !

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la motion de soutien aux salariés de Général Electric proposée par Monsieur Florian BOUQUET, Président du Conseil Départemental du Territoire de Belfort

Questions et informations diverses

Demandes d'Urbanisme

Accord tacite à la Déclaration préalable pour le ravalement de façade du bâtiment école au 29 Grande rue

Accord tacite à la Déclaration préalable pour un ravalement de façade au 24 Grande rue

Accord tacite à la Déclaration préalable pour un changement de fenêtre de toit au 19 Grande rue

Déclaration préalable pour un ravalement de façade au 11 rue de Froideval

Permis de construire pour un ascenseur extérieur au 1 rue des Sources

Ravalement de façade du bâtiment « ancienne école »

Un avenant de 470 € HT (564 € TTC).a été validé pour le ravalement des escaliers ainsi que la rampe.

Travaux

- Un défibrillateur a été installé à la Salle des Fêtes mardi 6 octobre.
- L'aménagement d'un terrain de boules à la Salle des Fêtes est terminé.
- Abattage du sapin rue de Froideval : une servitude de tour d'échelle sera établie pour emprunter le chemin privé permettant d'accéder à la parcelle communale enclavée.

Réunion du conseil syndical du SIFOU (fourrière) du 6 octobre 2020

La cotisation pour les communes passera de 0,55 € à 0,93 €/habitant, afin d'absorber le surcoût engendré par l'obligation légale de rembourser la mise à disposition d'un agent administratif du Grand Belfort.

SIEMPK (Ecole maternelle)

Une réunion s'est tenue le 5 octobre 2020 : un point a été fait sur la rentrée scolaire et sur le changement de la chaudière de l'école maternelle.

SGII (Bâtiments intercommunaux)

Une visite des bâtiments de Bermont a eu lieu le 10 octobre 2020.

COFOR (Communes Forestières)

Une formation a été dispensée à la Salle des Fêtes de Botans le 07 octobre 2020.

AMF90 – cotisation 2020

L'assemblée générale de l'association des Maires du Territoire de Belfort s'est tenue le samedi 3 octobre 2020.

Détail des cotisations 2020 pour l'AMF et AMF90	AMF	AMF90
2020	67.00 €	170.00 €
2019	63.29 €	165.00 €
L'année des renouvellements des conseils municipaux, une cotisation exceptionnelle de formation est demandée une seule fois pour les 6 années. Celle-ci permet à tous les élus (maires, adjoints, conseillers) d'assister sans convention à toutes les formations proposées par l'AMF 90 pour la durée du mandat.		200.00 €
cotisation adhésion maire		30.00 €
TOTAL en 2020		467.00 €

Divers

- Musée Agricole : lecture du courrier de M. Christian Lemerrier qui remercie le Conseil Municipal pour la subvention de la Mairie accordée à l'association « l'outil et la vie d'antan ».
- Cours de sophrologie : 2 séances ont déjà été données les mardis de 18h30 à 19h30. En attente d'une séance pour débutants réservée aux habitants du village.
- Chauffage salle des fêtes : un rendez-vous avec un technicien et M. Denis Weiss est programmé pour l'apprentissage du programme de régulation de la température, afin de réduire la facture d'énergie, comme il n'y a pas de location pendant la crise sanitaire liée au Covid-19.

La séance est levée à 22h00.

Fait à BOTANS, le 24 octobre 2020.

Madame le Maire,
Marie-Laure FRIEZ



